

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AFII fixe sa stratégie commerciale pour les trois prochaines années

Paris, le 15 octobre 2008 – Dans le contexte financier international qui devrait avoir des répercussions sur les flux d'investissements directs étrangers dans le monde, Philippe Favre, Président de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII), signe aujourd'hui, avec M. Hubert Falco, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire et Mme Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur, un nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens qui fixe la feuille de route de l'agence pour les trois ans à venir.

L'agence va renforcer sa stratégie commerciale et approfondir la réforme engagée en 2006, qui vise à faire du client investisseur et de sa satisfaction, l'indicateur principal de son activité. « *En effet, le choix d'un entretien d'affaires approfondi chez le client, est le meilleur moyen pour sensibiliser les entreprises étrangères, notamment celles qui ne sont pas encore implantées en France (60% de la cible de l'AFII). C'est également le meilleur moyen de détecter de nouveaux projets d'investissements au moment où les flux internationaux se réduisent* », selon Philippe Favre, Président de l'AFII. L'agence renforcera son action en matière d'aménagement du territoire selon deux axes : les pôles de compétitivité avec une part significative des entretiens concernant les pôles et les mutations économiques grâce à une politique d'offres territoriales qui prendra notamment en compte la question des sites militaires en cours de restructuration depuis juillet 2008.

Par ailleurs, l'AFII intensifiera ses actions de valorisation des nombreuses réformes économiques menées par le gouvernement. « *L'agence renforce sa communication auprès des milieux d'affaires étrangers pour faire connaître les réformes qui ont créé de nouvelles opportunités dans beaucoup de secteurs. La France, plus que jamais, a besoin de communiquer sur ce nouvel environnement des affaires et sur les réformes fondamentales entreprises pour l'améliorer. C'est ainsi que nous réduirons à terme l'écart qui existe entre la réalité de l'attractivité française et la perception de l'image économique du pays* », ajoute Philippe Favre.

Par ailleurs, à l'écoute des 20 000 entreprises étrangères établies en France, l'agence continuera à suggérer, chaque année, au gouvernement des mesures pour renforcer l'attractivité. « *Dans un environnement international de plus en plus compétitif, la France doit s'aligner sur les meilleures pratiques en matière d'attractivité et continuer à améliorer son environnement des affaires. C'est une des missions de l'AFII que de proposer des mesures en ce sens au gouvernement* », précise Philippe Favre.

L'agence française pour les investissements internationaux (AFII) est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux. L'AFII facilite la réalisation de votre projet en France. Elle est l'organisme de référence sur l'attractivité et l'image de la France. L'agence s'appuie sur un réseau international, national et territorial. L'AFII travaille en partenariat étroit avec les agences régionales de développement économique pour apporter un service personnalisé aux investisseurs. *Pour plus d'informations, consultez www.afii.fr*